



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300

Montréal
Québec

H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue

800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300

Montréal
Québec

H5A 1L6

Title - Sujet OCIR: Bois traité phytosanitaire	
Solicitation No. - N° de l'invitation W1941-180015/B	Date 2018-04-18
Client Reference No. - N° de référence du client W1941-18-0015	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$MTA-030-14841
File No. - N° de dossier MTA-7-40316 (030)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-05-14	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
Delivery Required - Livraison exigée .	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pomet, Bruno André	Buyer Id - Id de l'acheteur mta030
Telephone No. - N° de téléphone (514)702-9582 ()	FAX No. - N° de FAX (514)496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE 6363 NOTRE-DAME EST MONTREAL Québec H1N 3V9 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**** CETTE DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES ANNULE ET REMPLACE LA DEMANDE W1941-180015/A ****

Table des matières

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	11
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	12
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	14
N/A.....	14
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	15
A. OFFRE À COMMANDES.....	15
7.1 OFFRE.....	15
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	15
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	15
7.5 RESPONSABLES.....	15
7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	16
7.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	16
7.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	17
7.9 LIMITATION FINANCIÈRE	17
7.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	17
7.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	17
7.12 LOIS APPLICABLES	18
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	19
7.1 BESOIN.....	19
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	19
7.3 DURÉE DU CONTRAT.....	19

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W1941-180015/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W1941-18-0015

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40316

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.4	PAIEMENT	19
7.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	20
7.6	ASSURANCES.....	20
7.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	20
ANNEXE A : BESOIN		21
ANNEXE B : BASE DE PAIEMENT		23
ANNEXE C: LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS		23
ANNEXE D: INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE		25

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent :

- L'annexe A : Besoin;
- L'annexe B : Base de Paiement;
- L'annexe C : Liste complète des administrateurs de l'offrant;
- L'annexe D : Instruments de paiement électronique.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Le Canada a l'intention d'émettre une (1) offre à commandes individuelle régionale (OCIR) pour la fourniture de bois de construction ayant subi un traitement thermique et estampillé conformément aux lignes directrices des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires 15 (NIMP no.15) et tel que décrits à l'annexe A, qui fait partie intégrante de la Demande d'offre à commandes et de Offre à commandes résultante.

Ces articles sont requis par le Ministère de la Défense nationale localisé au 6363 rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec.

Les commandes subséquentes à l'offre à commande résultante, se feront au fur et à mesure des besoins. Aucune commande minimum n'est garantie.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W1941-180015/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W1941-18-0015

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40316

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'entente est requise pour deux (2) années fermes à partir de la date d'émission.

Le fournisseur sera sélectionné suite à une évaluation basée sur des critères financiers et des critères techniques souhaitables

- 1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada – Panama (ALECPA) et de l'Accord de libre-échange Canada - Pérou (ALECP)

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA [A3015T](#) (2014-06-26), Attestations – soumission

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1.2 Clauses du Guide des CCUA [M0019T](#) (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

L'offrant doit proposer des prix, des taux fermes ou les deux qui s'appliqueront pour toute la période de l'offre à commandes.

2.1.3 Liste des sous-traitants proposés

Lorsque la soumission comprend le recours à des sous-traitants pour l'exécution des travaux, le soumissionnaire s'engage, à la demande de l'autorité contractante, à fournir une liste de tous les sous-traitants, y compris une description des articles à acheter, une description des travaux à exécuter et l'emplacement où ces travaux seront exécutés. La liste ne devrait pas comprendre l'achat d'articles et de logiciels du commerce, et des articles et du matériel standard fabriqués habituellement par les fabricants dans le cours normal de leurs affaires ou la fourniture des services connexes qui peuvent habituellement faire l'objet de sous-traitance dans le cadre de l'exécution des travaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W1941-180015/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W1941-18-0015

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40316

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En personne ou par la poste:

Place Bonaventure, portail Sud-Ouest, 7e étage
800 rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 7300,
Montréal (QC), H5A 1L6

Par télécopieur: (514) 496-3822

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

« En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par le service Connexion postal ne seront pas acceptées. »

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (2 exemplaires papier)

Section II : Offre financière (1 exemplaire papier)

Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'Annexe B, Base de paiement et selon la grille de prix incluse. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W1941-180015/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W1941-18-0015

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40316

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.1.1 Paiement électronique de factures – offre (Voir l'annexe « D » en pièce-jointe)

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Critères techniques souhaitables à démontrer avant l'adjudication de l'offre à commandes

4.1.1.1 Certification FSC, SFI ou CSA/PEFC

Les matériaux de bois offrant une certification ci-dessus mentionné se verront offrir une marge préférentielle de 10% à des fins d'évaluation financière seulement. La section 4.1.2 intitulée Évaluation financière, détaille comment cette marge préférentielle sera déterminée et appliquée à l'offre financière.

Les attestations des critères techniques souhaitables qui ne sont pas offertes au dépôt de l'offre, doivent être fournies en conformité avec la section 5.2.3.2 ci-dessous.

4.1.1.2 Produit avec un minimum de 10 % de matériel/contenu recyclé certifié

Les matériaux offrant un minimum de 10% de produit recyclé certifié par une tierce partie se verront offrir une marge préférentielle de 5% à des fins d'évaluation financière seulement. La certification par la tierce partie doit être conforme aux principes de l'étiquetage environnemental de type I selon ISO 14024. L'étiquetage environnemental de type II (auto-déclaration) selon ISO 14021 n'est pas accepté. La section 4.1.2 intitulée Évaluation financière détaille comment cette marge préférentielle sera déterminée et appliquée aux résultats de l'évaluation financière.

Les attestations des critères techniques souhaitables qui ne sont pas offertes au dépôt de l'offre, doivent être fournies en conformité avec la section 5.2.3.2 ci-dessous.

4.1.2 Évaluation financière (Voir l'annexe « B » en pièce-jointe)

4.1.2.1 Clause du Guide des CUA [M0222T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix

- a) L'offrant doit présenter son offre financière en conformité avec « l'annexe B, Base de paiement ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
- b) L'offrant doit fournir des prix unitaires fermes pour chaque article des deux périodes (tous les frais sont compris incluant les livraisons) dans les colonnes « B » et « D » du tableau;
- c) En utilisant l'engagement estimé fourni par le Canada pour chaque item, l'offrant doit calculer le cout total estimé par période et le cout total estimé pour les deux périodes dans les colonnes « C », « E » et « F » respectivement.
- d) L'offrant devrait indiquer si les matériaux de bois sont certifiés FSC, SFI, CSA/PEFC ou s'ils contiennent un minimum de 10% de matériel recyclé certifié, dans les deux dernières colonnes du tableau d'évaluation financière ainsi que spécifier où retrouver ces attestations pour chacun des produits et dimensions dans la documentation soumise afin de se prévaloir de la marge préférentielle applicable. Le Canada appliquera cette marge lors de l'évaluation financière, tel que démontré dans l'exemple à l'article 4.1.2.4 plus bas. Les preuves de certification peuvent être demandées pour vérification avant l'adjudication;

- e) L'engagement estimés du Canada dans ce tableau ainsi que le produit des calculs, sont à titre d'évaluation financière et seul
f) commandes résultante. (Voir l'article l'exemple de la base de paiement résultante à l'article 4.1.2.5)

Note : L'Offres à commandes sera adjudgée en Dollars canadiens.

L'évaluation financière pour chaque item sera déterminée comme suit :

Prix total des produits incluant le transport et livraison, moins (-) la marge préférentielle sur produits respectifs si applicable = prix d'évaluation financière seulement (marge préférentielle appliquée)

Voir exemple au point 4.1.2.4

4.1.2.2 Marge préférentielle pour bois certifié FSC, SFI ou CSA/PEFC

À des fins d'évaluation financière seulement, une marge préférentielle de 10% sera offerte sur le prix total représentant les matériaux et produits certifiés FSC, SFI ou CSA/PEFC,

4.1.2.3 Marge préférentielle pour produits avec minimum de 10 % de matériel/contenu recyclé certifié

À des fins d'évaluation financière seulement, une marge préférentielle de 5% sera offerte sur le prix total représentant les produits présentant un minimum de 10 % de matériel/contenu recyclé certifié.

4.1.2.4 Exemple du calcul de la marge préférentielle fictif à des fins de démonstration seulement.

Évaluation financière du Canada et exemple des calculs de la ligne de l'item « D) 1 " X 10" X 14' » au tableau ici-bas

- Prix unitaire année 1 X Quantité estimée par année = Prix total
 $500 \times 6,00\$ = 3000,00\$$
- Marge préférentielle FSC, SFI ou CSA/PEFC = Prix total X 10%
Marge préférentielle : $3000.00\$ \times 10\% = 300.00\$$
- Marge préférentielle 10 % de matériel contenu recyclé certifié = Prix total X 5%
Marge préférentielle : $3000.00\$ \times 5\% = 150.00\$$
- Total pour évaluation financière seulement (marge préférentielle appliquée) = Prix total – marge préférentielle FSC, SFI ou CSA/PEFC – marge préférentielle « 10 % de matériel contenu recyclé certifié »
Total pour évaluation financière seulement (marge préférentielle appliquée) : $3000.00\$ - 300.00\$ - 150.00\$ = 2550.00\$$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W1941-180015/B
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
W1941-18-0015

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
MTA-7-40316

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta030
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Épinette certifiée HT	Quantité estimée par année	Prix unitaire année 1	Prix total	Certifié FSC, SFI ou CSA/PEFC	Marge préférentielle FSC, SFI ou CSA/PEFC	Produits offerts avec minimum 10 % de matériel contenu recyclé certifié	Marge préférentielle Produits offerts avec minimum 10 % de matériel contenu recyclé certifié	Total pour évaluation financière seulement (marge préférentielle appliquée)
A) 1 " X 4" X 14'	3000	3\$	9000\$	Oui page 2	900,00\$	Non	0,00	8100,00\$
B) 1 " X 6" X 14'	4000	4\$	16000\$	Non	0,00	Non	0,00	16000,00\$
C) 1 " X 8" X 14'	2000	5\$	10000\$	Non	0,00	Non	0,00	10000,00\$
D) 1 " X 10" X 14'	500	6\$	3000\$	Oui page 2	450,00\$	Oui page 2	150.00\$	2550,00\$

4.1.2.5 Exemple de « Annexe B : Base de paiement » à l'offre à commandes résultante

Épinette certifiée HT	Prix unitaire année 1	Certifié FSC, SFI ou CSA/PEFC	Produits offerts avec minimum 10 % de matériel contenu recyclé certifié
E) 1 " X 4" X 14'	3\$	Oui	Non
F) 1 " X 6" X 14'	4\$	Non	Non
G) 1 " X 8" X 14'	5\$	Non	Non
H) 1 " X 10" X 14'	6\$	Oui	Oui

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (Voir l'annexe « C » ci-jointe)

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W1941-180015/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W1941-18-0015

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40316

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Normes internationales pour les mesures phytosanitaires 15 (NIMP no. 15)

Les attestations et les renseignements supplémentaires afin de démontrer la capacité de l'offrant, à fournir du bois de construction conformément aux lignes directrices de la Normes internationales pour les mesures phytosanitaires 15 (NIMP no. 15) et selon la directive D-98-08 : Exigences relatives à l'entrée au Canada des matériaux d'emballage en bois du programme canadien de certification des matériaux d'emballage en bois (PCCMEB) de de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.3.2 Certification FSC, SFI ou CSA/PEFC

Les attestations et les renseignements supplémentaires afin de démontrer la capacité de l'offrant, à fournir du bois de construction conformément aux certifications FSC, SFI ou CSA/PEFC, devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la marge préférentielle ne sera pas appliquée aux résultats de l'évaluation financière

5.2.3.3 Produit avec un minimum de 10 % de matériel/contenu recyclé certifié

Les attestations et les renseignements supplémentaires afin de démontrer la capacité de l'offrant, à fournir du bois de construction offrant un minimum de 10% de produit recyclé certifié par une tierce partie, devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la marge préférentielle ne sera pas appliquée aux résultats de l'évaluation financière

La certification par la tierce partie doit être conforme aux principes de l'étiquetage environnemental de type I selon ISO 14024. L'étiquetage environnemental de type II (auto-déclaration) selon ISO 14021 n'est pas accepté. La section 4.1.2 intitulée Évaluation financière détaille comment cette marge préférentielle sera déterminée et appliquée aux résultats de l'évaluation financière

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W1941-180015/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W1941-18-0015

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40316

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

n/a

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes *(Sera identifié à l'émission de l'offre à commandes)*

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au _____.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : ***Bruno André Pommet***

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Adresse : 800 de la Gauchetière Ouest, suite 7300 Portail sud-ouest, Montréal, Québec H5A 1L6

Téléphone : 514- 702-9582

Télécopieur : 514- 496-3822

Courriel : brunoandre.pommet@tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W1941-180015/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W1941-18-0015

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40316

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.5.2 Chargé de projet (Sera identifié à l'émission de l'offre à commandes)

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

7.5.3 Représentant de l'offrant (Sera identifié à l'émission de l'offre à commandes)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Le Ministère de la Défense nationale localisé au 6363 rue Notre-Dame Est, Montréal, Qc, H1N 3V9.

7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 12,500.00 \$ (taxes applicables incluses).

7.9 Limitation financière *(Sera identifié à l'émission de l'offre à commandes)*

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, *(taxes applicables exclues)* à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2029 (2016-04-04), Conditions générales - biens ou services (faible valeur);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____

7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

7.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W1941-180015/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W1941-18-0015

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40316

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.11.2 **Cluses du *Guide des CCUA* [B2004C](#)** (2006-06-16), Bois - estampillage de la classe

7.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

[2029](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 12, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2029](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.2.2 Clauses du *Guide des CCUA*

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un/des prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

L'offre à commandes sera émise en dollars canadiens. Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions sera utilisé comme facteur de conversion.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.4.2 Clauses du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

7.4.3 Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

7.4.4 Clauses du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

7.4.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI).

7.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a) une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement ;
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat suite à une demande seulement

7.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

7.7 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	(2006-06-16)
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	(2006-06-16)
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces Canadiennes	(2011-05-16)
B7500C	Marchandises excédentaires	(2006-06-16)
D0018C	Livraison et déchargement	(2007-11-30)
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	(2017-08-17)
D6010C	Palettisation	(2007-11-30)

ANNEXE A : BESOIN

1. OBJECTIF:

L'entrepreneur doit fournir du bois de construction conformément aux lignes directrices de la Normes internationales pour les mesures phytosanitaires 15 (NIMP no. 15) et selon la directive D-98-08 : Exigences relatives à l'entrée au Canada des matériaux d'emballage en bois du programme canadien de certification des matériaux d'emballage en bois (PCCMEB) de de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

2. CONTEXTE :

Le bois de construction doit avoir subi un traitement thermique (selon mesures phytosanitaires NIMP no. 15) car il sert principalement à emballer du matériel pour être mis en inventaire ou expédié partout au canada et dans le monde.

3. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES :

Le bois de construction sera fourni selon les types de bois, les formats et les dimensions suivantes :

Épinette certifiée HT (Heat treated ou traité selon mesures phytosanitaires)

Dimension

1 " X 4" X 14'
1 " X 6" X 14'
1 " X 8" X 14'
Ou 1 " X 8" X 14' BRUT
1 " X 10" X 14'
Ou 1 " X 10" X 14' BRUT
2 " X 4" X 14'
2 " X 6" X 14'
2 " X 8" X 14'
2 " X 10" X 14'
4 " X 4" X 8'
4 " X 4" X 14'
4 " X 6" X 14'
4 " X 6" X 16'

Plywood STD

Dimension

0.38
0.50
0.63
0.75

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W1941-180015/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W1941-18-0015

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40316

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4. LIVRABLES:

La livraison devra se faire dans un délai maximal de (36) heures suivant la réception d'une commande subséquente.

Chaque pièce de bois doit porter l'estampille prouvant le traitement thermique (HT) de façon à être en mesure de prouver la réussite du traitement thermique.

Le bois refendu doit comporter l'estampille sur les deux pièces.

Chaque lot de bois doit être clairement identifié et être accompagné d'une étiquette comportant les renseignements ci-dessous :

LE NOM DU FABRICANT

LE NUMÉRO DE CERTIFICATION (CA-XXXXX)

LE NUMÉRO DE LOT

La facture et le bon de livraison doivent comporter, pour chacun des lots livrés, les renseignements ci-dessous :

LE NOM DU FABRICANT

LE NUMÉRO DE CERTIFICATION (CA-XXXXX)

LE NUMÉRO DE LOT

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 W1941-180015/B
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W1941-18-0015

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 MTA-7-40316

Id de l'acheteur - Buyer ID
 mta030
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B : BASE DE PAIEMENT

Barème de prix pour les marchandises décrites à l'Annexe A

Veillez indiquer à quel endroit retrouver les attestations FSC, SFI ou CSA/PEFC ou 10 % de contenu recyclé pour chaque produit indiqué de 1 à 18 dans votre documentation envoyée. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. **Bois de construction selon les spécifications de l'annexe A. Les prix unitaires doivent être fermes, taxes applicables en sus, FAB destination, frais de transport et de livraison inclus, 6363 Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H1N 3V9, Canada.**

ÉpINETTE certifiée HT (Heat treated ou traité selon mesures phytosanitaires NIMP no. 15)							Veillez indiquer où nous pouvons trouver l'attestation dans votre documentation.		
Dimensions	Quantité estimée par année	Prix unitaire année 1	Total estimé année 1 (A X B) = C	Prix unitaire Année 2	Total estimé année 2 (A X D) = E	Total estimé 2 ans (E + C) = F	Certifié FSC, SFI ou CSA/PEFC	Minimum 10 % de contenu recyclé certifié	
	A)	B)	C)	D)	E)	F)			
1) 1" X 4" X 14'	3000								
2) 1" X 6" X 14'	4000								
3) 1" X 8" X 14'	2000								
4) 1" X 8" X 14' brut	2000								
5) 1" X 10" X 14'	500								
6) 1" X 10" X 14' brut	500								
7) 2" X 4" X 14'	3500								
8) 2" X 6" X 14'	1500								
9) 2" X 8" X 14'	1500								
10) 2" X 10" X 14'	500								
11) 4" X 4" X 8'	500								
12) 4" X 4" X 14'	500								
13) 4" X 6" X 14'	10								
14) 4" X 6" X 16'	10								
TOTAL B1. ESTIMÉ :							\$		

Contreplaqué 4' X 8' STD (Heat treated ou traité selon mesures phytosanitaires NIMP no. 15)							Veillez indiquer où nous pouvons trouver l'attestation dans votre documentation.		
Épaisseurs	Quantité estimée annuellement	Prix unitaire année 1	Total estimé année 1 (A X B) = C	Prix Unitaire année 2	Total estimé année 2 (A X D) = E	Total estimé 2 ans (E + C) = F	Certifié FSC, SFI ou CSA/PEFC	Minimum 10 % de contenu recyclé certifié	
	A)	B)	C)	D)	E)	F)			
15) 0.38"	600								
16) 0.50"	800								
17) 0.63"	1000								
18) 0.75"	750								
TOTAL B2. ESTIMÉ :							\$		

TOTAL ESTIMÉ A DES FINS D'ÉVALUATION (B1 + B2) : _____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W1941-180015/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W1941-18-0015

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40316

Id de l'acheteur - Buyer ID
mta030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D: INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- () Carte d'achat VISA ;
- () Carte d'achat MasterCard ;
- () Dépôt direct (national et international) ;
- () Échange de données informatisées (EDI).